

Interpellation : **Structure de projets et projet de structures**

Nous nous apprêtons à entamer un exercice déficitaire. Vu que le budget est derrière nous et qu'il ne fut finalement l'objet que de peu de coupes, il est temps pour la municipalité de se pencher sur des méthodes de rationalisation de ses dépenses afin de juguler le déficit sans pour autant en devenir austère.

En effet, comme vous avez déjà pu tous le constater, certains problèmes techniques, qu'ils soient du domaine informatique, de la construction ou purement administratifs, sont parfois hors des domaines d'expertises des personnes incluses dans la chaîne de décision, Conseil communal y compris. Cela a souvent pour conséquence des investissements élevés pour des problèmes qui auraient pu être réglés de façon tout aussi efficace et moins coûteuse pour la commune.

S'il convient de garder la tête sur les épaules et ne pas tomber dans des solutions-bricolages qui ne seront pas satisfaisantes sur la durée, il convient également de savoir analyser correctement toutes les solutions sur un certain nombre de critères afin de faire les choix les plus pragmatiques et rationnels possibles.

A titre d'exemple, les 55'000 frs budgétés pour un nouveau programme de gestion des archives des cimetières veveysans dont nous avons brièvement parlé au dernier Conseil.

- Qui a proposé cette somme, et sur la base de quels critères ?
- Y'a-t il eu une recherche de possible programmes standards ou existants, répliquables et ou adaptables à la situation ?

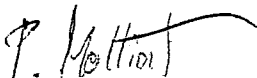
- Est-ce que plusieurs solutions ont été explorées et chiffrées ?
- Quelles ont été les personnes incluses dans la chaîne de décision, du devis au poste du budget ?
- Est-ce qu'un spécialiste des bases de données, externe au projet, a été consulté ?

- De manière plus générale, existe-t-il une démarche prévue de consultation de spécialistes externes dans le cadre de projets techniques ?
- La municipalité utilise-t-elle une grille de critères (à part celle dévolue au développement soutenable) dans ses démarches de gestion de projets ?
- Si une telle grille existe, est-il possible d'en avoir un exemplaire ?

Je demande à la Municipalité de me rendre une réponse écrite.

Pour le groupe Vevey Libre,

Pascal Molliat



Vevey, le 12.12.2011